



- Communiqué de Presse -

## 12 000 SIGNATURES POUR SAUVER LES ARCHIVES NATIONALES !

### Les archives, un « débat de société »... piétiné !

La ministre de la Culture, Françoise Nyssen, déclarait le 8 février 2018 à la tribune du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) : « *La politique des archives nous concerne tous : c'est un enjeu de société, c'est un enjeu qui touche au cœur de notre démocratie (...)* »

La ministre y prenait un engagement politique fort : « *Je voudrais que cette question fasse l'objet d'un débat de société (...)* Je souhaite que ceci marque le début d'une réflexion large et ouverte (...) Une réflexion dans laquelle toutes les voix auront la place : celle des archivistes (...), celles des historiens, des généalogistes (...) et bien sûr celle des citoyens. » Pour ce faire, la ministre annonçait : « *une plate-forme de consultation va être lancée entre avril et juin cette année.* ». Son nom : « *Archives pour demain* ». La ministre précisait que : « *l'année qui s'ouvre doit être une grande année de réflexion, d'échanges, de concertation. Je vous propose aujourd'hui que nous nous retrouvions dans un an.* » Rendez-vous est pris, assurément...

### Une consultation ultra-minoritaire...

Mais en attendant, le bilan de la première étape peut déjà être fait. Et de ce point de vue, la faiblesse extrême de la participation à « *Archives pour demain* » est objectivement un échec cuisant pour Françoise Nyssen.

Le magazine *Archimag* rapporte qu'entre le 16 avril et le 25 juin 2018 (période de la consultation électronique), « *la plate-forme « Archives pour demain » a récolté au total 2 850 votes et 1 624 messages auprès de 444 participants (...)* »... Et seulement « *40 participants actifs* » d'après le service interministériel des Archives de France (SIAF). Malgré la « *retape* » faite par les chefs de services, les archivistes n'ont pas participé à cette opération jugée « *gadget* » dans sa forme, et orientée dans son fond.

Pour mémoire, le réseau services publics d'Archives (archives nationales et archives départementales) est composé de 3 530 agents (555 agents dans les services d'archives nationales ; 250 agents de l'Etat mis à disposition des collectivités ; 2 725 agents territoriaux – chiffres bilan d'activité 2017). Si on y ajoute les réseaux universitaires et généalogistes, ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes qui sont directement concernées.

### Des propositions illégitimes...

Alors, si honorables soient-ils, que valent les avis de 444 participants ? Quelle légitimité conférer aux « 12 propositions » qui sont issues de cette micro-consultation ? **Que pèsent les 111 votes qui peuvent ouvrir la voie à l'expérimentation de « la contractualisation du contrôle scientifique et technique (CST) avec différents types de producteurs : services déconcentrés ou opérateurs de l'Etat, collectivités locales et leurs groupements »**, c'est-à-dire l'organisation du transfert aux services producteurs de la mission de contrôle scientifique et technique impartie par la loi à l'Etat ? C'est l'explosion du caractère régalien et interministériel de la politique des archives. C'est le désengagement de la responsabilité et du rôle de l'Etat qui se joue sous nos yeux !

La ministre de la Culture veut engager un débat de société sur le rôle et la place des archives ? Dans ce cas, nous ne conseillerons que trop à Françoise Nyssen de commencer par entendre, rencontrer et donner satisfaction aux 12 000 signataires de l'Appel pour sauver les Archives nationales ! Cela ne devrait pas lui être bien difficile.

### « Nous ne ferons pas d'économies sur notre mémoire »

N'est-ce pas Françoise Nyssen qui a déclaré le 8 février dernier au CESE que le débat sur les archives « *ne sera pas un débat budgétaire, et ce ne sera pas un sujet pour le programme de réformes gouvernementales « Action Publique 2022 (...) L'enjeu dans cette modernisation de la politique des archives, ce n'est pas la réduction des dépenses publiques, ce n'est pas la rationalisation du bâti. Nous ne ferons pas d'économies sur notre mémoire.* »

Rappelons tout de même que Françoise Nyssen estimait que l'Etat menait « *une politique des archives trop coûteuse car visant à l'exhaustivité* » dans sa « *Contribution ministérielle aux travaux du CAP 2022* » fuitée par le journal *Le Monde* (édition datée du 15 novembre 2017). Tout et son contraire en moins 3 mois... Dont acte.

Mais si « *la politique des archives, ce n'est pas la réduction des dépenses publiques* », ni la « *rationalisation du bâti* », ni un « *sujet pour le programme de réformes gouvernementales AP 2022* », alors **Françoise Nyssen doit**

**immédiatement annoncer l'abandon de tous ses projets de démantèlement du réseau des services publics d'archives.**

- En urgence, **la ministre doit annoncer l'arrêt des projets immobiliers et fonciers de démolition du site de Fontainebleau, d'amputation de 12 000 m2 de surfaces et locaux du site de Paris, de saturation immédiate du site de Pierrefitte-sur-Seine.**

- **En urgence, également, la ministre doit annoncer le déblocage de budgets nouveaux et importants pour sauver le réseau des services d'Archives départementales : les équipements du réseau sont saturés à 85 %, et les collectivités territoriales sont appelées à investir 700 millions d'euros dans les cinq prochaines années pour la construction de nouveaux bâtiments et l'entretien de ceux existants.**

Vu les enjeux, les réponses de l'Etat et de la ministre de la Culture ne peuvent être désengagement, « *contractualisation du contrôle scientifique et technique* », réduction des flux de collecte, et élimination du « stock » (voir les archives de l'IVG que nous avons sauvées). Solennellement, nous mettons en garde : le réseau des services publics d'archives est menacé de mort par la saturation de ses magasins, par le sous-effectif chronique, et le sous-investissement constant.

Françoise Nyssen a eu mille fois raison de rappeler le 8 février 2018 au CESE que **c'est « notre rapport à l'histoire qui se joue dans cette politique [des archives] »**. La ministre de la Culture sait dorénavant ce qui lui reste à faire...

Avec les 12 000 défenseurs de notre appel, déterminé.e.s, nous continuons donc le combat jusqu'au retrait de tous ces projets nocifs. Nous prendrons à la rentrée toute initiative publique de nature à voir satisfaites toutes nos revendications.

Paris, le 24 juillet 2018

## **VOUS AUSSI, SIGNEZ ET FAITES SIGNER L'APPEL POUR SAUVER LES ARCHIVES NATIONALES !**

Nous venons de recevoir leur signature de soutien : **Daniel ROCHE**, historien professeur au Collège de France ; **Jean-Michel LENIAUD**, Directeur de l'École nationale des Chartes (2011-2016) ; **Gilles MANCERON**, historien, membre de la Ligue des Droits de l'Homme ; **Georges VIGARELLO**, historien, directeur d'études à l'EHESS ; **Michèle RIOT-SARCEY**, historienne, professeure émérite, Université Paris 8 ; **John MERRIMAN**, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Yale (Connecticut, Etats-Unis) ; **Jane CAPLAN**, professeure émérite en histoire moderne européenne au St Antony's College, Université d'Oxford (R.U.) ; **Eric FONER**, professeur d'histoire, Université de Columbia, prix Pulitzer 2011 d'histoire, ancien Président de la Society of American Historians (USA) ; **Annette BECKER**, historienne, Université Paris 10, membre senior de l'Institut Universitaire de France ; **Mamadou DIOUF**, historien, ancien directeur de l'Institut d'études africaines à l'École des affaires internationales et publiques de l'Université de Columbia (New York, Etats-Unis) ; **Geneviève FRAISSE**, philosophe et directrice de recherche émérite au CNRS ; **Raymond BELLOUR**, directeur de recherche émérite au CNRS ; **Nicolas BANCEL**, historien, professeur à l'Université de Lausanne (Suisse) ; **Isabelle BACKOUCHE**, historienne, professeur à l'EHESS ; **Marcel OPHÜLS**, cinéaste ; **Peter WATKINS**, cinéaste ; **Noël BURCH**, cinéaste et écrivain ; **Denis BRIHAT**, photographe ; **Richard MORGIEVE**, écrivain ; **Jean-Bernard POUY**, écrivain ; **Jean-Pierre BASTID**, cinéaste et écrivain ; **Gérard TITUS-CARMEL**, artiste peintre et écrivain ; **Bernard LUBAT**, musicien ; **Jean-Jacques BIRGE**, compositeur de musique, auteur multimédia ; **Adrien QUATENNENS**, député du Nord (LFI) ; .../...

Parmi les premiers signataire figurent notamment : **Serge KLARSFELD**, historien, avocat ; **Beate KLARSFELD** ; **Jacques REVEL**, historien, directeur d'études émérite, ancien président de l'EHESS ; **Maurice GODELIER**, directeur d'études EHESS, médaille d'or du CNRS ; **Roger CHARTIER**, historien, professeur émérite au Collège de France ; **Arlette FARGE**, historienne, directrice de recherche au CNRS ; **Paul VEYNE**, historien, professeur honoraire au Collège de France ; **Françoise HERITIER**, anthropologue, professeur honoraire au Collège de France ; **Jean GUILAINE**, archéologue, professeur honoraire au Collège de France ; **Philippe NOZIERES**, membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France ; **Christophe CHARLE**, professeur d'histoire contemporaine, Université Paris La Sorbonne ; **Etienne BALIBAR**, professeur émérite, Université Paris Ouest, Anniversary chair in MEP, Kingston University London (R.-U) ; **Jacques RANCIERE**, philosophe, professeur émérite Université Paris VIII ; **James B. COLLINS**, professeur d'histoire, Georgetown University, ancien président de la Society for French Historical Studies (R.-U) ; **Ian KERSHAW**, historien, professeur émérite d'histoire contemporaine, Université de Sheffield, et membre de la British Academy ; **Robert DESCIMON**, directeur d'études EHESS ; **Luc et Jean-Pierre DARDENNE**, cinéastes ; **Bertrand TAVERNIER**, cinéaste ; **Robert GUEDIGUIAN**, cinéaste et producteur ; **Alain TANNER**, cinéaste ; **Otar IOSSELIANI**, cinéaste ; **Mehdi CHAREF**, cinéaste ; **William KLEIN**, photographe ; **Sabine WEISS**, photographe ; **Bernard PLOSSU**, photographe ; **Françoise SAUR**, photographe ; **Hélène CIXOUS**, écrivain et professeure émérite, Université Paris 8 ; **Philippe JACCOTTET**, écrivain ; **Pierre BERGOUNIOUX**, écrivain et enseignant ; .../...

## Non à la démolition, non au dépeçage, non à l'amputation ! **APPEL POUR SAUVER LES ARCHIVES NATIONALES**

Nées du souffle de la Révolution française en 1790, les Archives nationales ont été synonymes d'entrée dans un monde nouveau, sans privilèges, sans secrets, ouvert à tous. Les archives sont notre mémoire individuelle et collective, elles sont la source première de ceux qui écrivent l'histoire, généalogistes, étudiants ou universitaires. Les archives sont aussi des éléments de preuves dont a besoin la population pour établir ou justifier des droits comme ceux touchant à la nationalité, la citoyenneté, la famille, la carrière, la succession, etc. Ainsi, les archives contribuent de manière éminente à l'exercice de la démocratie. Or, elles sont, deux cent vingt-six ans après, gravement menacées dans leur existence. Une nouvelle fois.

En 2010, Nicolas Sarkozy avait décidé l'implantation de sa Maison de l'Histoire de France, musée nauséabond de l'identité nationale, sur le site des Archives nationales de Paris. Par la mobilisation, le personnel des Archives nationales soutenu par les historiens, universitaires, étudiants et une majorité de la population, avait refusé ce projet néfaste et l'avait repoussé.

Aujourd'hui, deux décisions tout aussi dangereuses pour l'avenir des Archives nationales ont été annoncées par la ministre de la Culture, Audrey Azoulay. Il s'agit de la démolition du site des Archives nationales de Fontainebleau et de l'amputation de 11 000 mètres carrés du site de Paris. Ces choix, faits au nom du dogme de la réduction du patrimoine immobilier de l'Etat, vont à l'encontre direct de l'intérêt général et bafouent tous les principes scientifiques et archivistiques élémentaires. Seuls quelques spéculateurs et promoteurs immobiliers pourraient s'en froter les mains.

- A Fontainebleau, où le foncier est rare, la mise en vente du terrain de 9 hectares serait à coup sûr une opportunité pour de nombreux investisseurs. Mais certainement pas pour l'Etat. Rappelons que la rénovation de toutes les structures et magasins du site de Fontainebleau est évaluée à 53 millions d'euros quand leur démolition coûterait 36 millions d'euros. Enfin, quarante archivistes pour la plupart établis en Sud Seine-et-Marne risquent de rester sur le carreau, leur poste étant supprimé/redéployé ou maintenu pour assurer la fermeture.

- A Paris, la vente à la découpe des immeubles du ministère de la Culture, dont celui de la rue des Pyramides qui est actuellement affecté au service des musées de France, pourrait aussi permettre une belle plus-value à certains investisseurs mais certainement pas à l'Etat qui vend toujours son patrimoine à vil prix (voir les exemples des ventes des Hôtels de Kinsky et de Vigny-Croisilles). Ces projets de ventes immobilières doivent définitivement être abandonnés. Les conséquences seraient un nouvel affaiblissement des missions du service public culturel de l'Etat, de nouvelles suppressions d'emplois et 500 fonctionnaires du ministère de la Culture qui pourraient être jetés à la rue, dont 250 à 300 délocalisés de force sur le site parisien des Archives nationales en lieu et place de 11 000 mètres carrés de magasins et de dépôts.

Ces deux opérations, loin de renflouer les caisses de l'Etat, mettraient en danger de mort l'institution des Archives nationales. Dépeçer les Archives nationales de leurs locaux, magasins, et surfaces, c'est interdire à l'institution de poursuivre son rôle de « mémoire vivante » de l'histoire de ce pays. Démolir le site de Fontainebleau, c'est sacrifier le « grenier » de l'institution (190 kilomètres linéaires de capacité de stockage). C'est, à Paris, refuser de bonnes conditions de conservation aux chartes scellées, aux registres royaux et des institutions de l'Ancien Régime qui ont besoin de place et de reconditionnement. C'est proscrire la collecte de trente années de versement de minutes des notaires parisiens (jusqu'à l'année 1968), c'est exclure tous travaux de mise aux normes des bâtiments, et en particulier des magasins (températures, hygrométrie).

Conséquence, le site de Pierrefitte-sur-Seine - qui a ouvert au public en janvier 2013 et qui était prévu pour être exploité pendant trente ans (2043) - va se retrouver mort-né, saturé avant même d'avoir vécu, saturé de tous les documents redéployés et déménagés depuis les sites de Fontainebleau et Paris. C'est ainsi qu'il est déjà prévu de préempter la réserve foncière du site de Pierrefitte-sur-Seine 25 ans avant la date calculée et de faire construire, à partir de 2025, un nouveau bâtiment pour environ 170 millions d'euros. Au total, la démolition de Fontainebleau, ajoutée à l'amputation du site de Paris et à la construction d'un nouvel équipement à Pierrefitte, correspond à plus de 200 millions d'euros de dépenses, soit à peu de chose près la même somme qu'a coûtée la construction des équipements du « nouveau » site de Pierrefitte-sur-Seine. A la différence près que pas un mètre carré, pas un

mètre linéaire nouveau ne sortira de terre. Au contraire, nous savons que l'institution disposera de moins de moyens après !

Refuser de donner les espaces et moyens nécessaires au fonctionnement des Archives nationales, c'est à court terme les asphyxier et vouer ce patrimoine qui est notre mémoire historique à la disparition pure et simple. Nous, personnel des Archives nationales, de toutes filières et de toutes catégories, administrative, scientifique, de documentation, d'accueil de surveillance et de magasinage, des métiers d'arts, ouvrière et technique, ne l'acceptons pas.

**Citoyens, salariés, étudiants, chercheurs, historiens, intellectuels, généalogistes, nous vous appelons à signer notre pétition adressée au Président de la République**

## **PÉTITION POUR SAUVER LES ARCHIVES NATIONALES**

⇒ **Pour le maintien intégral des périmètres, surfaces et locaux (magasins, ateliers, bureaux, espaces publics) du site des Archives nationales de Paris au bénéfice unique de l'institution ; pour l'abandon du projet de délocalisation des services d'administration centrale du ministère de la Culture ; pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux, de rénovation et de mise aux normes (conditions de conservation, sécurité incendie, entretien du bâti) de l'ensemble des locaux, et en particulier des magasins.**

⇒ **Maintien d'un site disposant d'une capacité de stockage d'au moins 200 kilomètres linéaires à Fontainebleau, pour le lancement de tous les travaux nécessaires à la consolidation, rénovation et remise aux normes des bâtiments pour une réouverture au public la plus rapide possible ; maintien des fonds d'archives sur le site ; maintien de tous les postes de travail, emplois et agents ; respect du volontariat strict, pas de mutations forcées.**

⇒ **Respect de la planification initiale de montée en charge des équipements du site de Pierrefitte-sur-Seine ; respect des délais et termes d'exploitation prévus ; respect du plan de gestion des réserves foncières du site ; pour des créations d'emplois et la reconnaissance de la pénibilité des conditions de travail et de vie au travail.**

<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>QUALITÉ</b>	<b>ADRESSE/MAIL</b>	<b>SIGNATURE</b>

*Cette pétition sera remise à Emmanuel Macron, Président de la République*

Transmettez vos signatures de soutien :

- par courrier postal : CGT-Archives 56, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris

- par mail : [cgt.archives@culture.gouv.fr](mailto:cgt.archives@culture.gouv.fr)

- fax : 01 40 27 63 66